



EHPAD *Les Eaux Vives*

Bienvenue

Madame, Monsieur,

Patricia ESCOUBEYROU, Directrice, et l'ensemble du personnel de l'E.H.P.A.D. Les Eaux Vives vous souhaitent la bienvenue et vous assurent de leur dévouement pour rendre votre séjour agréable.

Le personnel se compose comme suit :

- **Personnel médical et paramédical :**
 - 1 Médecin Coordinateur
 - 1 Infirmière Coordinatrice
 - 3 Infirmières
 - 12 Aides-Soignants ou Aides Médico-Psychologiques
- **Personnel administratif :**
 - 1 Directrice
 - 2 Secrétaires
- **Personnel de cuisine :**
 - 1 Chef cuisinier
 - 1 Aide de Cuisine
- **7 Employés de Service**
- **2 Lingères**
- **1 Animatrice**
- **1 Agent d'Entretien**

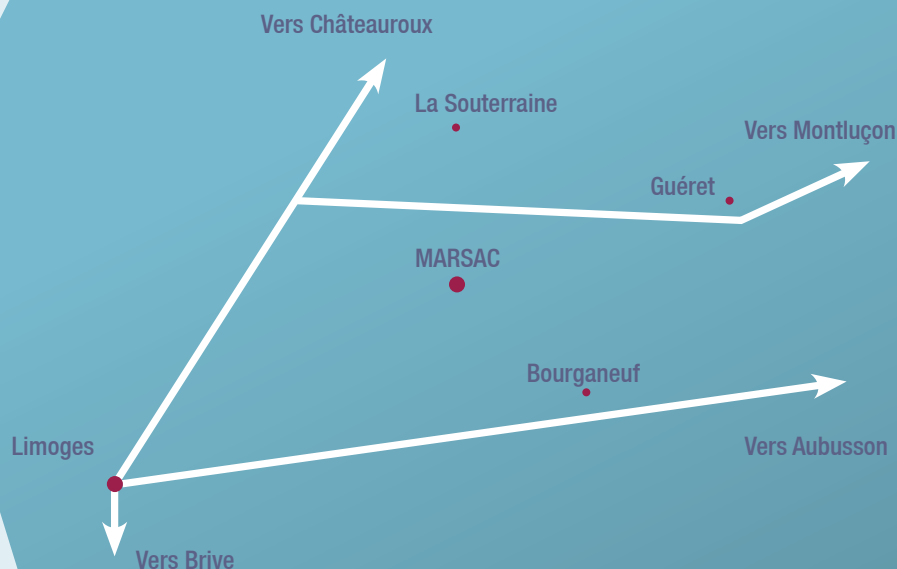
En outre, plusieurs bénévoles interviennent régulièrement au sein de l'établissement.

Le personnel vous aidera à préparer votre installation dans l'établissement.

Il vous guidera dans votre projet de vie, facilitera vos démarches, répondra à toutes vos questions et vous fera connaître vos droits.

Comment se rendre à Marsac ?

Situé au cœur de Marsac, bourgade creusoise de 700 habitants, l'établissement est à 21 km de La Souterraine, 35 km de Guéret et 50 km de Limoges. La Gare de Marsac est desservie par les trains TER Limousin (ligne Limoges – Guéret – Montluçon).



EHPAD Les Eaux Vives

8, rue du Peu de Terres 23210 MARSAC

Tél. : 05 55 62 67 79 - Fax : 05 55 81 53 37

E-mail : contact@ehpadmarsac.fr

Votre établissement

L'E.H.P.A.D. Les Eaux Vives est un établissement public territorial géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Marsac. La Présidente du Conseil d'Administration est Madame Marie-Jeanne DE BASQUIAT et la Directrice Madame Patricia ESCOUBEYROU.

L'établissement a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 1985 sous le statut de Foyer Résidence. À la suite de la signature d'une convention avec l'État et le Conseil Départemental de la Creuse, la Résidence est devenue un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) le 1^{er} septembre 2002.

L'ensemble des équipes de l'établissement œuvre au quotidien pour le bien-être et la santé de ses Résidents, dans une ambiance conviviale et familiale.



Dans un cadre agréable et verdoyant, l'établissement est à 150 mètres de la piscine, de la maison médicale et des commerces (pharmacie, boulangerie, supérette, presse, tabac, restaurants, et à 500 mètres d'un plan d'eau naturel, paradis des pêcheurs et des promeneurs.

Avec ses 31 chambres individuelles (20 m²) et ses 16 chambres doubles (31 m²), réparties en 6 blocs de pavillons et un bâtiment central, la Résidence peut accueillir 65 Résidents, seuls ou en couple.

Selon les disponibilités, un hébergement temporaire d'une période de 3 mois maximum peut être envisagé.

Exemples : durant la période hivernale, en cas d'absence des aidants, pour un séjour de transition après une hospitalisation avant le retour à domicile ou pour faire un « essai ».

Les chambres

Les chambres du bâtiment central comprennent :

- un lit, une armoire, une table de chevet, une table et un fauteuil,
- une prise de télévision et de téléphone,
- une salle d'eau avec WC (12 chambres) ou une salle de bain avec douche à l'italienne (16 chambres).

Les chambres de l'extension ont une salle de bain avec douche à l'italienne et les chambres des pavillons ont en plus une entrée avec penderie.



Un accompagnement personnalisé

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé tout au long de votre séjour.

Cet accompagnement, assuré 24h/24 par le personnel qualifié de l'établissement, se traduit par des prestations évolutives, adaptées à votre situation et mises en place avec vous, votre médecin traitant et, si nécessaire, votre famille.

L'accompagnement par un personnel qualifié

L'ensemble de nos équipes s'engage à vous soutenir et à vous reconforter dès que besoin. Un geste, une parole, ils sont toujours disponibles.

Un suivi médical et des soins adaptés

Chaque membre du personnel est attentif à votre santé. Le Médecin Coordonnateur, les Infirmières et les Aides-Soignants ont en charge la surveillance médicale en collaboration avec des intervenants libéraux (kinésithérapeute, pédicure...). Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, de votre pharmacien ou de tout autre intervenant libéral. Un pédicure intervient dans l'établissement, à titre libéral, à votre demande.

Un système d'appel individuel pour plus de sécurité

Pour plus de sérénité, vous disposez d'un médaillon d'appel afin d'appeler les membres du personnel en cas de besoin.

Une restauration de qualité

Les repas sont préparés avec soin dans l'établissement par le Chef cuisinier et son aide, et ce, dans le respect d'une cuisine traditionnelle familiale et équilibrée, tout en préservant les régimes de chacun.

Dans le but de favoriser l'échange et la convivialité, les repas sont pris dans la salle à manger (ou servis en chambre sur avis médical).



Le petit déjeuner est servi à partir de 7h00, le déjeuner à 12h00 et le dîner à 18h30.

Une collation est également proposée vers 15h30.

Votre famille et vos amis tiennent une place essentielle, ils sont toujours les bienvenus. Aussi, ceux-ci peuvent venir partager des repas avec vous (nous prévenir la veille).



De nombreuses activités

Chaque jour, des activités et animations adaptées et variées sont proposées par l'Animatrice. Vous êtes libre d'y participer selon vos désirs :

- Gymnastique douce,
- Loto, jeux de sociétés
- Rencontres sportives et culturelles
- Animations musicales
- Sorties au restaurant, au cinéma, ...

■ Spectacles

■ Les Olympiades

■ Atelier cuisine

■ Atelier mémoire

■ Peinture

■ Groupes de paroles

Nos autres prestations

L'ACCUEIL

Le Secrétariat est ouvert tous les jours de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf les week-ends et jours fériés.

LE JOURNAL

Chaque jour, vous trouverez le journal à l'accueil.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour par le personnel, soit dans votre chambre, soit en Salle à manger. Vous pouvez également venir le chercher au Secrétariat pendant les horaires d'ouverture. Vous pouvez expédier votre courrier, soit en le remettant au personnel, soit en le déposant dans la boîte aux lettres juste devant l'établissement.

LE COIFFEUR

Un Salon de coiffure est à votre disposition. Vous pouvez demander au personnel de vous inscrire auprès de la Coiffeuse qui vient dans l'établissement tous les 15 jours ou auprès de tout autre coiffeur de votre choix.

SOINS ESTHÉTIQUES

Sur demande, des soins du visage ou du corps peuvent être dispensés par une esthéticienne qui se rend régulièrement dans l'établissement ou par tout autre prestataire de votre choix.

LE LINGE

Le linge de maison (draps, taies d'oreillers, de traversin, couvertures, alèses, les serviettes et gants de toilette ...) est fourni et entretenu par l'établissement. Votre linge personnel est entretenu par notre service lingerie uniquement s'il est marqué à votre nom.



LES COURSES

Les achats de la vie courante (produits de toilette, revues, friandises, etc.) sont assurés, à votre demande, par notre Animatrice les jeudis après-midi. Les Résidents qui le souhaitent peuvent l'accompagner.

PRATIQUE RELIGIEUSE

La pratique religieuse avec notamment la visite de représentants des différentes confessions, est facilitée aux Résidents qui en font la demande. Des offices religieux sont régulièrement célébrés.

LES VISITES

Les visites sont libres, vous êtes chez vous. Cependant, il est préférable d'éviter les heures de repas et la nuit.

LES SORTIES

Elles sont libres, l'établissement respecte votre liberté, mais il est demandé de bien signaler toute absence à l'accueil ou à l'infirmerie.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Ce Conseil se réunit plusieurs fois par an afin de favoriser la participation et l'expression des Résidents ainsi que celles de leur famille ou de leur représentant légal. Cela permet de donner son avis sur tous les sujets liés à l'établissement et de faire des propositions.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Les Résidents ne sont pas autorisés à avoir un animal domestique. En revanche, les animaux sont les bienvenus en visite avec leur maître, si la sécurité des Résidents et du personnel est assurée.

Notre vision de la bientraitance

Partagée par l'ensemble de nos équipes, la bientraitance est le ciment de notre démarche d'amélioration continue qui repose sur :

- le respect de la dignité et de la singularité de la personne mais aussi de la liberté de choix,
- le développement de son autonomie,
- l'information et le dialogue avec le Résident, sa famille et entre Professionnels,
- la recherche permanente de la personnalisation de l'accompagnement,
- l'instauration d'un lien de qualité entre le Résident, sa famille et les Professionnels de l'établissement.

Cette vision de la bientraitance vise à promouvoir le bien-être et le confort de nos Résidents tout en gardant à l'esprit le risque de maltraitance.

La notion de maltraitance renvoie à une diversité de situations allant de la négligence à la violence. Elle doit être combattue avec détermination pour protéger toutes celles et tous ceux, en situation de fragilité, qui ne peuvent se défendre.

Si malgré notre vigilance, des faits de maltraitance sont constatés, la personne concernée ou le témoin doit le signaler à la Direction de l'établissement ou appeler le numéro national d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées au **3977**.



Conditions d'admission

Toute personne de plus de 60 ans peut être accueillie après accord de la Direction sur avis du Médecin Coordonnateur.

Pour les personnes de moins de 60 ans, une dérogation du Président du Conseil Départemental est nécessaire.

Dans la mesure du possible, nous vous recommandons de venir visiter l'établissement avant de prendre votre décision pour vous assurer que votre nouveau lieu de vie corresponde à vos attentes.

Nous vous expliquerons les démarches et nous vous remettrons un dossier de demande d'admission comprenant :

- Une partie administrative
- Une partie médicale à compléter par votre médecin traitant
- Les tarifs
- Le règlement de fonctionnement,
- La charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante,
- La charte de la personne accueillie,
- Le contrat de séjour.

Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer, ces démarches peuvent être effectuées par courrier et/ou par téléphone.

En outre, le Médecin Coordonnateur ou l'Infirmière Coordinatrice pourra se rendre à votre domicile ou sur votre lieu d'hospitalisation.



Les aides financières

Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier de :

- l'Allocation Logement (APL).
- l'Aide sociale à l'hébergement.

En outre, selon votre niveau d'autonomie, vous pouvez bénéficier de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) versée par le Conseil Départemental à l'établissement pour financer en partie les prestations relatives à la Dépendance.

Vous pouvez également déduire de vos revenus imposables une partie de vos frais de séjour.